

Commune de POLLIONNAY

date de dépôt : 15/01/2024
date d'affichage en mairie : 17/01/2024
demandeur : M. BONNAMANT Franck
pour : Remplacement portail
adresse terrain : 331 Chemin de la Rivière
69290 POLLIONNAY

ARRÊTÉ 2024/26
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POLLIONNAY

Le maire de POLLIONNAY,

Vu la déclaration préalable présentée le 15/01/2024 par Monsieur BONNAMANT Franck demeurant 331 chemin de la Rivière - 69290 POLLIONNAY

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement d'un portail ;
- sur un terrain situé 331 chemin de la Rivière - 69290 POLLIONNAY ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020 ;

Vu l'article 1.4 du titre VI – Aspects extérieurs des constructions qui précise que les clôtures peuvent être constituées d'un mur plein d'une hauteur maximale de 1,60 m.

Considérant que les murs de part et d'autre du portail ont une hauteur supérieure à 1.60m ;

ARRÊTE

Article 1

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Fait à POLLIONNAY,
Le - 9 FEV. 2024

Le maire,

Philippe TISSOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.